

5. **Les clients continueront à faire leurs courses en France**

Il est faux de croire que la libéralisation des horaires jusqu'à 20h permettrait de contrer la concurrence des centres commerciaux français. Les achats transfrontaliers se concentrent sur le secteur alimentaire en raison des prix attractifs de certaines denrées. L'ouverture prolongée ne fera pas revenir la clientèle attirée par les prix français.

6. **Les petits commerces et les marchés subiront une concurrence renforcée**

Aujourd'hui, les habitants du canton peuvent se fournir à toute heure dans les épiceries familiales de quartier et sur les marchés dominicaux. Les ouvertures prolongées mettent à mal ces petits commerces et les marchés en les exposant toujours plus à la concurrence des grands distributeurs. Des services de proximité ainsi que l'offre de produits du marché sont directement menacés.

En restructurant le secteur de la distribution toujours plus en faveur des grands groupes, en privilégiant la consommation au détriment de la vie sociale et familiale, en provoquant des dépenses énergétiques supplémentaires inutiles (éclairage, chauffage des magasins, transports vers les grands centres commerciaux) ...,

... la LHOM aura des coûts sociaux et écologiques durables.

7. **L'ensemble des salarié-e-s risque de voir son horaire allongé**

L'ouverture prolongée aura des répercussions directes sur toute une série de travailleuses et travailleurs: la production alimentaire, les transports, la logistique, la poste, les transports publics, etc. Toute extension des horaires d'ouverture des magasins a un effet boule de neige. Elle concerne donc l'ensemble des salarié-e-s: elle est un aspect d'une volonté patronale de flexibiliser toujours plus les conditions de travail. Les révisions de la loi sur le travail ouvrant la porte à la généralisation des formes de travail "atypiques" (la nuit, le dimanche) se multiplient. De plus en plus de personnes travaillent le soir, la nuit et le dimanche.

Refuser la LHOM, c'est participer à la défense solidaire et collective des conditions de travail de l'ensemble des travailleurs et travailleuses!



Syndicat interprofessionnel de travailleuses et travailleurs

16, Chaudronniers - case 3287 - 1211 Genève 3 - tél : 022 818 03 00
internet : www.sit-syndicat.ch - courriel : sit@sit-syndicat.ch

Solidaires avec les vendeuses et les vendeurs

NON à l'extension des horaires d'ouverture des magasins

Signez le référendum !



Le 17 juin 2010, le Grand Conseil a voté une nouvelle loi sur les heures d'ouverture des magasins (LHOM). Cette loi permet d'ouvrir les commerces tous les soirs jusqu'à 20h, le samedi jusqu'à 19h et 4 dimanches par an.

Le SIT, avec les autres syndicats, partis de gauches et associations, lance le référendum et s'engage résolument en faveur du NON. Nos raisons:

1. Les vendeuses et vendeurs n'auront plus de vie sociale et familiale

Une fermeture des magasins à 20h le soir équivaut à terminer son travail vers 20h30 et arriver chez soi encore plus tard. A cette heure, les enfants sont couchés, les activités culturelles et associatives ont déjà commencé. Impossible donc d'avoir une vie sociale et familiale et cela d'autant plus que, dans la vente, le samedi est travaillé. La nouvelle loi impose une ouverture jusqu'à 19h le samedi ce qui complique encore pour le personnel l'organisation de sa vie privée.

Parce que les vendeuses et les vendeurs, leurs enfants, conjoint-e-s et ami-e-s ont aussi droit à une vie sociale et familiale: refusons la nouvelle LHOM.

2. Les conditions de travail des vendeuses et des vendeurs seront péjorées

Les conditions de travail des 20'000 vendeuses et vendeurs du canton sont difficiles. Les salaires sont bas et stagnent depuis plusieurs années. Aujourd'hui le salaire minimum est de 3'720.- sur 12 mois pour 42h par semaine. Les vendeuses n'ont pas d'horaire fixe et pas de jour de congé fixe. Elles sont nombreuses à se voir imposer des temps partiels alors qu'elles souhaitent travailler à plein temps. Leur planning est délivré 15 jours à l'avance ce qui signifie qu'elles doivent se porter disponibles pour travailler durant toutes les heures d'ouverture des magasins - même si elles travaillent à temps partiel.

L'extension des heures d'ouverture des magasins aura pour conséquences d'augmenter les heures de disponibilité, qui passeront de 67h30 à 71h par semaine et d'allonger la journée de travail. En effet, comme il n'y aura pas d'embauche, c'est le même personnel qui devra couvrir plus d'heures d'ouverture des magasins. On va donc demander aux vendeuses et vendeurs d'être plus disponibles, plus flexibles et plus productifs et ce sans compensation!

Parce que les conditions de travail dans le secteur n'ont cessé de se détériorer et qu'il n'est pas question de les voire encore empirer: refusons la nouvelle LHOM.

3. Le patronat refuse de donner des compensations suffisantes

Syndicats et patronat ont tenté de trouver un accord sur une extension des horaires des magasins (à 19h30 en semaine, 19h le samedi et 2 dimanches) contre des compensations fortes en matière de limite à la flexibilité et de garantie du pouvoir d'achat. Malheureusement, le patronat a refusé la grande majorité des revendications syndicales et n'a proposé que des demi-mesures. Le patronat a refusé de porter le salaire minimum à 4000.-. Il n'a concédé qu'une augmentation de 100 à 150 des salaires minimaux, ce qui aurait signifié que plus de 85% du personnel de vente n'aurait pas été augmenté. De plus, le patronat a refusé toute augmentation des salaires réels qui stagnent pourtant depuis 2002.

En matière de limitation de la flexibilité, le patronat a refusé toute idée d'horaire fixe, toute diminution de l'amplitude maximale (14h) de la journée de travail. Les demandes de compensation pour les heures travaillées au-delà de 19h et le travail du samedi ont été balayées d'un revers de main. En fin de compte, les améliorations concédées (instauration de contrôles de l'application de la convention ou quelques plages de congé fixe pour le personnel à temps partiel) sont apparues bien faibles par rapport au désagrément d'une extension horaire en soirée et le dimanche. Le personnel a donc refusé ce marché.

Parce que le patronat refuse de limiter sérieusement la flexibilité et de garantir une progression salariale à tout le personnel de vente, refusons l'extension des horaires des magasins.

4. Il n'y aura pas de création d'emploi

Avec l'ouverture prolongée, il est probable que les grandes surfaces attireraient les clients des petits magasins, ce qui renforcera encore le phénomène actuel de fermetures des commerces de petite et moyenne taille. Cela aura pour conséquence la destruction de bon nombre d'emplois dans ce type de commerces.

Ainsi, pour un emploi créé dans la grande distribution, combien de postes de travail vont disparaître dans les petits commerces? Et quels postes seront éventuellement créés dans les grandes surfaces? Des temps partiels flexibles et très réduits.

Au lieu de créer des emplois, la LHOM multipliera les temps partiels imposés et les emplois précaires!